

Règlement intérieur

L'inscription

Toute inscription doit se faire sur bulletin conforme à l'imprimé type.

L'organisateur

Cette manifestation est organisée par Association des Parents d'élèves Beaumont-la-Ronce D'Ecol'ons Ensemble et se déroulera le jeudi 10 mai 2018.

Les exposants

Le vide-grenier est réservé aux particuliers et aux professionnels et concernera uniquement **des objets d'occasion.**

L'installation

L'installation des participants débutera à 5h00 et devra impérativement être terminée à 8h00.

L'accueil des visiteurs débute à 6h00 et se terminera à 18h00.

Tout exposant devra quitter son emplacement, au plus tard à 19h en le laissant aussi propre qu'à son arrivée.

Justificatif

Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Registre

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

Les emplacements

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur (Association des Parents d'élèves de Beaumont-Louestault D'Ecol'ons Ensemble) et ne pourront être contestés.

Les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant qui ne s'est pas présenté.

Les emplacements seront loués sans table ni chaise. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1h après la fermeture aux visiteurs.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, cause plan Vigipirate, **aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 8h00 et 18h30.** Si un exposant se voit dans l'obligation de quitter son emplacement avant l'heure autorisée il doit se manifester auprès de l'organisateur (par l'intermédiaire d'une buvette) et en attendre l'autorisation afin d'être escorté jusqu'à la sortie la plus proche de son emplacement.

Véhicule

En cas d'impossibilité de garer un véhicule derrière un emplacement, une distance supplémentaire de 3m sera ajoutée par véhicule et exclusivement réservée à ceux-ci. (maximum 3m tous les 5m réservés).

Interdiction

La vente de boissons, de restauration, de confiseries, chichi, barbe à papa... est **strictement réservée** à l'organisateur ainsi qu'aux commerçants du village. Sonorisation individuelle et groupe électrogène interdit.

Responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

La vente

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de Sécurité et ne pas proposer à la vente de biens non conformes aux règles : ventes d'animaux, armes, nourriture, DVD/CD gravés (copies), produits inflammables, produits neufs,...

Assurance

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

Annulation

L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Dans ce cas un remboursement sera effectué par l'organisateur.

Invendus

Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Tarifs et taille

Les tarifs et taille d'un emplacement sont explicitement indiqués lors de la réservation. Les exposants acceptent ces tarifs et la taille en s'inscrivant. Toute demande de mètre supplémentaire sera facturé 4 euros.

Exposants sans réservation

Les exposants sans réservation pourront s'inscrire à la brocante de 8h15 à 8h30 sous réserve d'emplacements disponibles mais **devront s'acquitter de frais supplémentaires** (5m = 28 euros).

Le Règlement

La présence à cette journée implique **l'acceptation du présent règlement par une signature sur le bulletin d'inscription.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation se verra refusée et sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.